



**MAISON LABEUR**  
POMPES FUNÈBRES  
DEPUIS  
1966

# Pompes Funèbres Labeur

FR84 35 26 17 237 SAS au capital de 7622,45 € APE9603Z Orias 07033664 RCS B35261723700024

pf.maisonlabeur@gmail.com

30 route de Mondonville BP 17  
31700 Cornebarrieu  
Tel : 05.61.85.27.30  
Siret : 35261723700024  
Habilitation 20.31.0104

3 boulevard Jean Rivet  
31700 Blagnac  
Tel 05.61.16.71.01  
Siret : 35261723700040  
Habilitation : 20.31.0169

6 rue Gilet  
31770 Colomiers  
Tel 05.61.95.43.99  
Siret : 35261723700024  
Habilitation : 22.31.0188

DEVIS TYPE CREMATION CIVILE ANNEE 2025  
PAS DE PASSAGE A L EGLISE  
HORS TARIFS NUITS ET JOURS FERIES  
URNE REMISE A LA FAMILLE

Obsèques de : Monsieur X

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

**DEVIS N° 0000200142**

*(Document émis en Euro)*

Code client :

Date: 04/01/2025

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	287,50	345,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse	20,83	25,00
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(\*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe	472,88	531,00						
Housse mortuaire	35,83	43,00						
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>								
Cercueil MONTOIS TAILLE 3 (Pin foncé) (4poignées+cuvette) Parisienne	500,00	600,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	44,17	53,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>								
Personnel	250,00	300,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour	82,73	91,00						
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>6- CEREMONIE FUNERAIRE</b>								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	163,64	180,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	152,27	167,50	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>7- INHUMATION</b>								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>8- CREMATION</b>								
Crémation						Taxes municipales pour crémation	675,00	810,00
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	55,83	67,00						
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

**Validité de devis : 1 mois**

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. X  
en qualité de Conjoint

**TOTAL hors taxes :** 2740,68

**TVA :** 471,82

**TOTAL toutes taxes comprises :** 3212,50

**Bon pour accord**

**Signature :**

***Vous avez été reçu par Jérôme CALDERARA***

\* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

\* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

## **CONDITIONS DE VENTE**

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.